



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VEBITOX FACOUM PASTA EN SACHET

révision N° 1 du 20/02/08 Date d'impression : 12/01/11

Page 1 de 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom commercial : VEBITOX FACOUM PASTA en sachet

Code produit : 20301, 20304.

Fournisseur : VEBI ISTITUTO BIOCHIMICO SRL

Adresse : VIA DESMAN 43

35010 BORGORICCO (PADOVA) ITALIE

tél : 00/ 39 49 9337111 - fax : 00/ 39 49 5798263

N° d'appel d'urgence médicale 24H / 24H HOPITAL Fernand VIDAL PARIS : 01.40.05.48.48

e-mail responsable FDS : info@vebi.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symbole et lettre d'identification



Xn : Nocif

Principaux dangers : R 22 - Nocif en cas d'ingestion.

Risques spécifiques : Anticoagulant. DAFT - Dangereux pour la faune terrestre et les animaux domestiques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3-1. Nature chimique de la substance ou préparation

Synonymes : Anticoagulant indirect de type coumarine de seconde génération. WBA 8119, PP581.

Famille : Hydroxycoumarine

Utilisation : Rodenticide, appât anticoagulant, lutte contre les rongeurs, rats et souris.

Numéro d'Homologation : 2010639 Autorisation délivrée par le Ministère de l'Agriculture.

3-2. Constituants apportant un danger

CAS	EINECS	Libellé	Concentration	Symbole	Phrases R
056073-10-0	259-980-5	Brodifacoum	0,005%	T+, N	R27/28, R48/24/25, R50/53
3734-33-6	223-095-2	Benzoate de Dénatonium	0,005 %	Xn, N	R20/22, R38, R41, R52/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

S 46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Instructions pour le médecin : Traitement symptomatique après décontamination. Symptômes généraux typiques des anticoagulants, le médecin doit consulter la notice sur le "traitement de l'intoxication par les rodenticides anticoagulants".

Thérapeutique antidote spécifique, Vitamine K sous prescription médicale.

Inhalation : Non concerné.

Contact avec la peau : Oter tout vêtement et chaussures souillés. Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante ou de malaise, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin.

Ingestion Si l'ingestion est récente (quelques heures) faire vomir, après absorption d'un ou deux verres d'eau salée. Ne jamais faire vomir une personne somnolente, comateuse ou convulsive. Appeler immédiatement un médecin et prendre contact avec le centre antipoison le plus proche.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO2.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VEBITOX FACOUM PASTA EN SACHET

révision N° 1 du 20/02/08 Date d'impression : 12/01/11

Page 1 de 5

Moyens d'extinction contre-indiqués: Jet d'eau bâton.

Danger particulier : En cas d'incendie, émission de gaz toxiques et de vapeur irritantes.

Équipement spécial de protection: Avant toute intervention, mettre un vêtement de protection. Port d'un appareil respiratoire autonome (locaux fermés).

Autres recommandations : Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger. Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Avant toute intervention prévoir un équipement de protection adapté (voir § 8-2). Eviter tout contact avec le produit ou les surfaces contaminées.

Protection de l'environnement : Eviter le déversement vers les égouts et points d'eau. Balayer et pelleter le produit solide dans un récipient adapté à sa récupération (fûts à déchets ou sacs plastiques) ou à sa destruction. Se protéger de la poussière.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans les réseaux des eaux usées.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1. MANIPULATION : Consulter la Fiche Technique avant utilisation.

Mesures collectives de protection: Bonne ventilation des locaux de travail. Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Précautions particulières : S 20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas mettre d'appâts à portée des animaux, maintenir au sec.

7-2. STOCKAGE

Sensibilité à l'humidité : Non observé.

Sensibilité à la lumière : Non observé.

Sensibilité à l'oxydation : Non observé.

Température de stockage : Température ambiante.

Mesures spéciales de : S 1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Stockage S 13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Lieux de stockage : S 3/9/14/39 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des aliments et boissons.

Matériaux d'emballage recommandé: Emballage d'origine, carton, emballages plastiques si lieux humides.

Emballages prévu par le fournisseur: sachets plastiques, seaux plastiques, cartons.

Matières incompatibles au stockage: Non connu.

Autres recommandations : Ne pas réutiliser les emballages vides, les rendre inutilisables. Respecter les hauteurs de gerbage conseillées.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

8-2 EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : Non concerné.

Protection des mains : Port de gants appropriés imperméables.

Protection des yeux : Port de lunettes de protection type panoramiques.

Protection de la peau et du corps: Port de vêtements de protection, utiliser des vêtements propres pour chaque application/ manipulation.

Mesures d'hygiène spécifiques : Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Pâte.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VEBITOX FACOUM PASTA EN SACHET

révision N° 1 du 20/02/08 Date d'impression : 12/01/11

Page 1 de 5

Couleur : bleue.

Températures caractéristiques: Non concerné.

Point Eclair : Non concerné.

Inflamabilité : Non concerné

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité relative : Non concerné.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit de : Stable et pas de produit de décomposition dangereux connu dans les

Décomposition / Combustion conditions normales d'emploi et de stockage.

Conditions à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur et de l'humidité.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : BRODIFACOUM :

DL 50 orale sur rat male : 0,4 mg/kg.

DL 50 orale sur lapin male : 0,2 mg/kg.

DL 50 orale sur souris male : 0,4 mg/kg.

DL 50 orale sur cobaye femelle : 2,8 mg/kg.

DL 50 orale sur chat : env 25 mg/kg.

DL 50 orale sur chien : de 0,25 à 3,6 mg/kg

DL 50 dermale sur lapin : de 0,25 à 0,63 mg/kg.

Très légèrement irritant pour la peau et les yeux chez le lapin.

Sensibilisant modéré chez le cobaye mais pas de risque avec les produits formulés.

CL 50 par inhalation à 4 h : 5 µg/l d'air.

NOEL : 0,02 mg/kg dans la nourriture quotidienne.

Classement OMS : (Brodifacoum) Ia

LA PREPARATION EST CLASSEE NOCIVE PAR INGESTION. : Le contact avec la peau et l'inhalation sont des voies d'exposition peu probables.

CENTRE ANTIPOISON : HOPITAL Fernand VIDAL PARIS : Tél : 01.40.05.48.48

Commentaires et symptomatologie: En cas d'intoxication grave, il peut être nécessaire d'administrer en plus de la Vitamine K des transfusions de sang ou de plasma frais congelé ou de la fraction sanguine coagulante PPSB.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets..

Persistance et Dégradabilité : Degradable dans les sols de pH compris entre 5,5 et 8. DT 50 > 12 semaines.

Mobilité : Ne délave pratiquement pas.

Ecotoxicité : BRODIFACOUM :

: Dangereux pour la faune terrestre. Placer les appâts sous des abris.

: DL 50 orale sur poulet : 4,5 mg/kg

: DL 50 orale sur caille : 11,6 mg/kg

: DL 50 orale sur canard colvert : 0,31 mg/kg

: CL 50 truite à 96 h : 0,051 mg/l.

: CL 50 daphnies (48 h) : 0,34 mg/l.

Précautions : S 61 – Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la Fiche de Donnée de Sécurité. Détruire les emballages vides.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus : Incinération en centre agréé.

: **S 29/56** - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre agréé de collecte des déchets dangereux ou



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VEBITOX FACOUM PASTA EN SACHET

révision N° 1 du 20/02/08 Date d'impression : 12/01/11

Page 1 de 5

spéciaux. Ne pas réutiliser l'emballage.

Destruction des emballages souillés: Bien vider et bien rincer, rendre inutilisable. Remettre à un service récupérateur spécialisé agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 0

14-1. A.D.R. (Route)

Assimilation transport : Préparation non dangereuse pour le transport.

Classe :

Chiffre d'énumération :

Etiquette :

Code danger :

14-2. O.A.C.I (Aérien)

Assimilation transport : Not restricted.

14-3 I.M.D.G. (Maritime)

Assimilation transport : Not restricted

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit classé et étiqueté d'après la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et ses amendements.

15-1 REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES

Etiquetage CE : Etiquetage selon réglementation C.E

Symbole et lettre d'identification



Xn : Nocif

PHRASES DE RISQUE (R)

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

CONSEILS DE PRUDENCE (S)

S 1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 : Ne pas manger ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 3/9/14/49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des aliments et boissons. Tenir hors de la portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S 29/56 : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire les emballages vides.

S 46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S 61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la Fiche de Donnée de Sécurité. Détruire les emballages vides. Antidote : Vitamine K1.

15-2. DISPOSITIONS LOCALES

Installations classées : 1155.

16. AUTRES INFORMATIONS Textes des Phrases R mentionnées au Chapitre 3.

R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R 27/28 : Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VEBITOX FACOUM PASTA EN SACHET

révision N° 1 du 20/02/08 Date d'impression : 12/01/11

Page 1 de 5

R 38 : Irritant pour la peau.

R 41 : Risque de lésions oculaires graves.

R 48/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Indications particulières : Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur. Consulter également la notice technique.

Document de référence Données du fabricant de la substance active et du fabricant du produit. e-Pesticide Manual 14ème Edition, 2006-07, Version 4, The British Crop Protection Council.

L'UTILISATION DE POSTES D'APPATAGE EST VIVEMENT CONSEILLÉE.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'enquérir de toutes les autres dispositions réglementaires éventuelles concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Cette édition remplace toutes les versions précédentes